

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

---:---:---  
SÉANCE ORDINAIRE DU 05/06/2024  
---:---:---

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juin à vingt-heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le vingt-quatre mai, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

**Étaient présents :** MM. AGRAS, GAY, DHAINAUT, PHILIP, BOISON, DONA, ROUSSE, CASTELNAU, GOUZENES, DUTOUR, TOUHERUMEAU, MESTE, LAPEYRE, BOURDIOL, BENAC, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, SECHET, SAINT-MARTIN, LASPORTES, ORTHOLAN, BILLIÈRES, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, COLLOT, MONTIES, NETO, ROSELL, CAMAZZOLA.

**Procurations :** Madame Agnès BUSNEL donne procuration à Monsieur Joël DUTOUR.

**Absents excusés :** MM LALANNE, CHAULET, LABATUT, GAIKOWSKI, BARTOLINI, LAURENT, BUSNEL.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre TOURNÉ.

**Quorum :** OUI

Délégué(e)s convoqués : 62

Nombre de délégué(e)s nécessaire au quorum : 32

Nombre de délégué(e)s présent : 33

**CONSTRUCTION BÂTIMENTS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Président **RAPPELLE** la décision prise concernant le projet cité en objet et indique à l'assemblée la nécessité de s'associer à divers prestataires chargés de réaliser les études techniques et le suivi de la réalisation des travaux.

Pour ce faire, une consultation en procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 du Code de Commande Publique, a été lancée le 05 avril 2024 sur le profil d'acheteur, sur le portail marches-publics.info puis dans La Dépêche du Midi édition Gers ; ceci en vue d'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre telle que définie notamment à « l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de missions de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ». À cette mission s'ajoute également les missions complémentaires Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), coordination en matière de Système de Sécurité Incendie (SSI) et Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC).

Monsieur le Président **PRÉSENTE** l'analyse détaillée des onze propositions reçues et la pondération proposée calculée en fonction des critères énoncés dans la consultation, sachant que l'examen de la candidature a été réalisé à l'égard du titulaire pressenti.

Le classement en résultant (3 premiers sur 7 offres classées) est le suivant :

1 – Équipe A+R Balas architectes	92,37/100
2 – Équipe Atelier d'architecture A3+	91,00/100
3 – Équipe Atelier d'architecture Airoldi	89,16/100

Aussi, Monsieur le Président **PROPOSE** à l'assemblée de retenir l'offre d'A+R Balas architectes mandataires de l'équipe constituée du Cabinet d'Études Techniques et Énergétiques (BET thermique, fluides, photovoltaïque, SSI), de BETS B&M (BET structure) et de Prima ingénierie sud-ouest (BET VRD), jugée économiquement la plus avantageuse pour un forfait de rémunération de 85 800€ HT soit 7,80% par rapport à l'enveloppe financière affectée à ces travaux (1 100 000 € HT).

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

OUI l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ**, décide

- De retenir la proposition de l'équipe d'A+R Balas architectes pour un montant de 85 800 € HT soit 102 960 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que tout document relatif à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

À Condom, le 06/06/2024

Le Président du SICTOM



Didier DUPRONT